Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_17-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yannick CHAPELAIN, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Madame Béatrice REDON, Monsieur Philippe GUIGNARD
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-17 **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTE**

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Au vu du Compte Financier Unique 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Les résultats de clôture du Compte Financier Unique 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement de 67 604.46 €.

A noter que cet excédent résulte du versement par Ville de Langueux de la subvention de fonctionnement. Sans le versement cette subvention, l'excédent ne s'élèverait qu'à 22 604.46 €.
Il est proposé au Conseil Municipal de conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement pour le financement de la section de fonctionnement. Soit 67 604.46 €.

Aussi, les comptes pourraient être abondés, au budget primitif 2026, de la façon suivante :

- 67 604.46 € pour le financement de la section de fonctionnement.

Aussi, **je vous propose** :

- de vous prononcer favorablement sur cette proposition ;

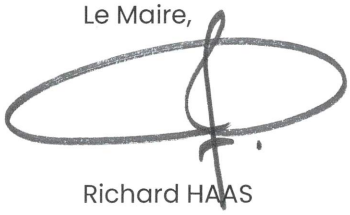
Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260303-DEL2026_17-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Valérie TRAISSAC, Jean-Pierre REGNAULT, Marie-Noëlle MORISE, Amandine HARNAY, Yann HAMON, Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 4 mars 2026

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Sylvie GUIGNARD